

V - Date 24/01/2023 Page **1** sur **7** 

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**CODE ARTICLE: 30L SH** 

# 1. Identification de la substance / du mélange et de la Société/l'Entreprise

## 1.1 Identificateur du Produit

Nom du Produit : 30L SH Nom Chimique N° CAS : 14808-60-7 N° CE : 238-878-4 N° D'enregistrement SAC 30L SABLE HUILE DE BALAYAGE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Sable (sans classification : quartz respirable < 1 %)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

ETS COMPAS SAS - 74 RUE VERNOUILLET - CS30050 - 51721 REIMS Tél 03 26 85 20 84 - www.lesetablissementscompas.fr – administration@etscompas.fr

## 2. Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Ce produit ne satisfait pas les critères de classification en tant que substance dangereuse définisdans le Règlement CE 1272/2008.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Aucun

## 2.3. Autres dangers.

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH

## 3. Composition / Informations sur les composants / la composition des dangers

3.1. Substances

o oubotanoe		•		
Nom chimique	CAS Nr.	Ce-n°	%	Note
SiO	14808-60-7	238-878-4	>90%	
Huile lègère parfumée			<10%	
Particule de bois			<5%	

# 4. Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours.

Peau : Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Yeux / protection du visage : Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation : Il est recommandé de transférer l'individu exposé à l'air libre.

Ingestion : Aucune mesure de premier soin nécessaire

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) www.lesetablissementscompas.fr Tél.: 03 26 85 20 84 Commandes: 03 26 91 03 90 administration@etscompas.fr

Les Ets Alain Compas SAS - Société par Action Simplifiée au capital de 150 000 € / RCS Reims B 331 395 814 / Siret 331 395 814 00022 / APE 4669B / TVA FR19 331 395 814



V – Date 24/01/2023 Page **2** sur **7** 

- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucune action spécifique n'est nécessaire

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moven d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau

#### Moyens d'extinction déconseillés :

Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les fumées.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle conforme à la législation nationale, voir EN 143 : 2000.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evitez de balayer à sec et utilisez des systèmes de nettoyage avec vaporisation d'eau ou par aspiration pour éviter la génération de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13

# 7. Manipulation et Stockage

## 7.1. Précautions à prendre pur une manipulation sans danger.

Mesures de protection: Evitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel

#### 7.3. Conseils aux pompiers.

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) www.lesetablissementscompas.fr



V - Date 24/01/2023 Page **3** sur **7** 

# 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôles.

Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour les poussières (dessous poussière respirable)

Pays Quartz (mg/m³)		Adoptée par / loi dénomination	Nom VLEP (si spécifique)	
Autriche	0,15	Bundesministerium für Arbeit und Soziales	Maximale Arbeitsplatzkonzentration (MAK)	
Belgique Bulgarie	0,1 0,07	Ministère de l'Emploi et du Travail Ministry of Labour and Social Policy and Ministry of Health. Ordinance n°13 of 30/12/2003	Limit values	
Chypre	10K/Q	Department of Labour Inspection. Control of factory atmosphere and dangerous substances in factories, Regulations of 1981.		
République Tchèque	0,1	Governmental Directive n°441/2004		
Danemark	0,1	Direktoratet fot Arbeidstilsynet	Threshold Limit Value (TLV)	
Estonie	0,1			
Finlande	0,2	National Board of Labour Protection	Occupational Exposure Standard	
France	5 (25K/Q)	Ministère de l'Industrie (RGIE)	Empoussiérage de référence	
0,1		Ministère du Travail	Valeur limite de Moyenne d'Exposition	
Allemagne	1	Bundesministerium für Arbeit	Maximale ArbeitsplatzKoncentration (MAK)	
Grèce	0,1			
Hongrie	0,15			
Irlande	0,05	2002 Code of Practice for the Safety, Health & Welfare at Work (CoP)		
Italie	0,025	Associazone Italiana Degli Igienisti Industriali	Threshold Limit Values (based of ACGIH TLVs)	
Lituanie	0,1	Dél Lietuvos higienos normos HN 23:2001	Ilgalaikio poveikio ribinė vertė (IPRV)	
Luxembourg	0,15	Bundesministerium für Arbeit	Maximale ArbeitsplatzKoncentration (MAK	
Malte	1	OHSA - LN120 of 2003, www.ohsa.org.mt	OELVs	
les Pays-Bas	0,075	Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid	Publieke grenswaarden http://www.ser.nl/en/oel_databas .aspx	
Norvège	0,1	Direktoratet for Arbeidstilsynet	Administrative Normer (8hTWA) for Forurensing I Arbeidsmiljøet	
Pologne	0,3			
le Portugal	0,025	Instituto Portuges da Qualidade, Hygiene & Safety at Workplace NP1796:2007	Valores Limite de Exposição (VLE)	
Roumanie	0,1	Government Decision n° 355/2007 regarding workers' health surveillance. Government Decision n° 1093/2006 regarding carcinogenic agents (in Annex 3: Quartz, Cristobalite, Tridymite).	OEL	
Slovaquie	0,1			
Slovénie	0,15			
l'Espagne	0,1	Instrucciones de Técnicas Complementarias (ITC) Orden ITC/2585/2007	Valores Limites	
Suède	0,1	National Board of Occupational Safety and Health	Yrkeshygieniska Gränsvärden	
Suisse	0,15		Valeur limite de Moyenne d'Exposition	
grande Bretagne	0,1	Health & Safety Executive	Workplace Exposure Limits (WEL)	

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) www.lesetablissementscompas.fr



V - Date 24/01/2023 Page **4** sur **7** 

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, par exemple en isolant le personnel des zones poussièreuses. Retirez et lavez les habits sales.

## Valeurs limites d'exposition professionnelles pour la France :

- Poussières inhalables : 10mg/m3 (code du travail, décret 97-331 du 10 avril 1997)
- Quartz dans la fraction alvéolaire : 0,1 mg/m3

#### Protection des yeux / du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de projections dans les yeux.

#### Protection de la peau

Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (ex vêtements de protection, contre barrière)

#### Protection des mains

Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. gants, crème barrière). Lavez-vous les mains à la fin de chaque session de travail.

#### **Protection respiratoire**

En cas d'exposition prolongée aux particules de poussière dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Evitez la dispersion par le vent.

## 9. Propriétés physiques et Chimiques

# 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect Granulés

Odeur Caractéristique

Odor threshold Non applicable

Point de fusion/point de congélation 1610°C

Point initial d'ébullition et intervalle Non pertinent

d'ébullition

Point éclairNon applicable (solide avec point de fusion 1610°c)Taux d'évaporationNon applicable (solide avec point de fusion 1610°c)

Ininflammabilité Ininflammable (non combustible)

Limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Non applicable (solide avec point de fusion 1610°c)

Non explosif

Densité de vapeurNon applicableDensité relative2.65 g/cm3

Solubilité(s)

Coefficient de partage : n-octanol/eau Négligeable

Siège social :

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) www.lesetablissementscompas.fr



DEPUIS 1954

Non applicable (substance inorganique)

V – Date 24/01/2023 Page **5** sur **7** 

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition Ininflammable Viscosité Non pertinent Propriétés explosives Non pertinent

Propriétés comburantes

Non applicable (solide avec point de fusion 1610°c)

Non applicable

#### 9.2. Autres informations.

Aucune autre information

# 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Inerte, non réactif Stabilité chimique 10.2 Stable chimiquement Possibilité de réactions dangereuses 10.3 Pas de réactions dangereuses Non pertinent

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles Pas d'incompatibilité particulière

10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de danger de produits de décomposition dangereux

## 11. Information toxicologique

#### Informations sur les effets 11.1

toxicologiques Toxicité aiguë

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Informations sur les voies d'exposition **Probables** 

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Sur base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Siège social: 74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) www.lesetablissementscompas.fr



DEPUIS 1954

V - Date 24/01/2023 Page **6** sur **7** 

Effets différés et immédiats

Sur base des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas satisfaits

Sur base des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas satisfaits

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations

sur les substances

**Effets interactifs** 

Autres informations

Aucune

Sur base des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas satisfaits

## 12. Information écologique

12.1	Toxicité	Non pertinent
12.2	Persistance et dégradabilité	Non pertinent
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Négligeable
12.4	Mobilité dans le sol	Négligeable
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non pertinent
40.0	A decision of the second of th	

12.6 Autres effets néfastes Aucun effet secondaire spécifique connu

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.

## **Emballage**

La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie.

Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés.

Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales.

La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets habilitée

## Eaux usées

Non pertinent

# Précautions spéciales

Sauf obligation locale, le sable non utilisé peut être déposé en décharge contrôlée comme pour les déchets normaux. Après utilisation, elle doit être éliminée suivant les règles en vigueur du polluant absorbé.

## 14. Informations relatives au transport

Dangers pour l'environnement

14.1 Numéro ONU
 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies
 14.3 Classe(s) de danger au transport
 Non pertinent
 Le produit n'est pas inclu dans la liste des marchandises dangereuses

Non pertinent

ICAO / IATA

RID

Non classé
ARD

Non classé
IMDG

Non classé
Non classé
Non classé
Non classé
Non pertinent

Siège social :

14.4

14.5

74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) www.lesetablissementscompas.fr



DEPUIS 1954

Aucune précaution spéciale

V - Date 24/01/2023 Page **7** sur **7** 

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom technique est terre de diatomée. Non classé.

# 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun

d'environnement 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempté d'enregistrement REACH conformément l'Annexe V 7

# 16. Autres informations

## Pour plus d'informations

Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable.

#### Révision

La plupart des 16 sections ont été mises à jour et formatées selon le Guide de l'élaboration des fiches de données de sécurité de l'ECHA (version 3 d'août 2015). Par conséquent, cette FDS a été entièrement remaniée et vient remplacer l'ancienne FDS (version 2016-04-20) fournie.

Abréviations : Aucun

Références : Aucun

#### **Formation**

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

Phrases H: Aucun

Phrases P: Aucun

EUH phrases: Aucun

Siège social : 74 rue Vernouillet - CS 30 050 51 721 Reims Cedex (France) www.lesetablissementscompas.fr